



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES

2023

organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique «[Le ministère recrute](#)» et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées – dernière mise à jour 03 octobre 2022*

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p>Décret n° 2019-86 du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration</p> <p>Attention, ce recrutement n'est pas organisé par le ministère de l'intérieur</p>	<p>Attachés d'administration de l'Etat</p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration</p> <p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA, s'adresser à la direction</p>			<p>www.fonction-publique.gouv.fr</p>



CORRESPONDANTS

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE ADMINISTRATIVE	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	CORRESPONDANTS
<u>B</u>	<p>Arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues</p> <p>Attention, ce recrutement n'est pas organisé par le ministère de l'intérieur</p>	<p>SECRETARE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet du ministère de l'éducation nationale concours communs SACN externe et interne</p> <p>A titre d'information, l'ouverture des inscriptions au titre de la session 2022 était fixée au 15 février 2022,</p> <p>Le calendrier de la session 2023 sera mis en ligne dès sa publication au journal officiel</p>			<p>PARIS - RIF :</p> <p>Service interacadémique des Examens et Concours</p>
		concours en province: s'adresser aux préfectures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
<u>C</u>	<p>CONCOURS EXTERNE</p> <p>Sans condition de diplôme</p>	<p>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions 17 novembre 2022</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 19 décembre 2022 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 19 décembre 2022 (par voie électronique ou postale)</p>	09 mars 2023	À compter du mois de mai 2023	<p>PARIS - RIF :</p> <p>concours-adap2@interieur.gouv.fr</p>
		concours en province: s'adresser aux préfectures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 5 à 10)</p> <p><u>Décret n°97-1017 du 30 octobre 1997 relatif au statut particulier du corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.</u></p> <p><u>Arrêté du 28 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ainsi que la composition et le fonctionnement du jury</u></p>	<p><u>DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SECURITE ROUTIERE</u></p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions 02 novembre 2022</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 02 décembre 2022 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 02 décembre 2022 (par voie électronique ou postale)</p>	02 février 2023	À compter du mois d'avril 2023	sdrf-concours-dpcsr@interieur.gouv.fr

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE <u>PERMIS DE CONDUIRE ET SECURITE ROUTIERE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 7 à 13)</p> <p><u>Décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière</u></p> <p><u>Arrêté du 7 décembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et de l'examen professionnel d'av</u></p>	<p><u>INSPECTEUR DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SECURITE ROUTIERE DE 3^{ème} CLASSE</u></p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions 03 octobre 2022</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 04 novembre 2022 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 04 novembre 2022 (par voie électronique ou postale)</p>	10 janvier 2023	À compter du mois de février 2023	sdrf-concours-ipc3@interieur.gouv.fr

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 5 à 11)</p> <p><u>Décret n°2005-1304 du 19 octobre 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mai 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composition et le fonctionnement du jury</u></p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions 24 février 2023</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 24 mars 2023 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 24 mars 2023 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>Sélection des dossiers</p> <p>À compter du 28 mai 2023</p>	<p>À compter du mois de septembre 2023</p>	<p align="center">sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 6 à 16)</p> <p><u>Décret n° 2011-1988 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 4 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement dans le grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur ainsi que la composition</u></p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p><u>Spécialités</u>: bâtiment, logistique, automobile, chef de garage/gestionnaire de parc automobile, surveillance, prévention et maîtrise des risques, responsable d'hébergement-restauration, techniques de la communication. (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions 14 février 2023</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 14 mars 2023 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 14 mars 2023 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>23 mai 2023</p>	<p>À compter du mois de septembre 2023</p>	<p align="center">sdrf-concours-estcn@interieur.gouv.fr</p>



CORRESPONDANTS

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIERE SERVICES TECHNIQUES	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	
C	<p><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la <u>Préfecture de Police pour la région IDF;</u></p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions.</p>	/	Sélection des dossiers	
C	<p><u>RECRUTEMENTS SUR TITRES PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la <u>Préfecture de Police pour la région IDF;</u></p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	/		



CORRESPONDANTS

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	
C	<p align="center"><u>RECRUTEMENT SANS CONCOURS</u></p> <p align="center">Sans condition de diplôme</p> <p>Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i>, une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.</p> <p>Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : A et B.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la Préfecture de Police pour la région IDF;</p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	/	Sélection des dossiers	
C	<p align="center"><u>RECRUTEMENTS PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p align="center">Sans condition de diplôme</p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : A et B.</p> <p>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la Préfecture de Police pour la région IDF;</p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	/		
C	<p align="center"><u>RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC (PACTE)</u> (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique)</p> <p>Ouvert aux jeunes gens âgés de 28 ans au plus à la date de clôture, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau 4 (BAC).</p> <p>S'adresser à l'agence locale Pôle emploi dont relève le domicile.</p> <p>Peuvent bénéficier dans les mêmes conditions de la procédure de recrutement PACTE les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. 	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p><u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet de la Préfecture de Police pour la région IDF;</p> <p>sur les sites internet des SGAMI pour les autres régions</p>	/		

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIÈRE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 8 à 12)</p> <p><u>Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication</u></p> <p><u>Arrêté du 11 juin 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication ainsi que la composition et le fonctionnement du jury</u></p>	<p><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p>10 janvier 2023 sur le site internet du <u>ministère de l'intérieur</u></p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>21 février 2023 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>21 février 2023 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>/</p> <p>Sélection des dossiers</p> <p>à compter du 22 mars 2023</p>	<p>À compter du mois de juin 2023</p>	<p>sdrf-concours-iscixterne@interieur.gouv.fr</p>
A	<p><u>3^{ème} CONCOURS</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 8 à 12)</p> <p><u>Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication</u></p> <p><u>Arrêté du 11 juin 2018 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication ainsi que la composition et le fonctionnement du jury</u></p>	<p><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p>04 janvier 2023</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>07 février 2023 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>07 février 2023 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>15 mars 2023</p>	<p>À compter du mois de juin 2023</p>	<p>sdrf-concours-iscinterne3e@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	FILIÈRE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Chapitre II : Recrutement (Articles 6 à 16)</p> <p><u>Décret n° 2011-1987 du 27 décembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur</u></p> <p><u>Arrêté du 9 mars 2017 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement des techniciens des systèmes d'information et de communication de classe normale du ministère de l'intérieur</u></p>	<p><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2023)</p>	<p>Lien page internet</p> <p>Ouverture des inscriptions</p> <p>16 janvier 2023</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>19 février 2023 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>19 février 2023 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>22 mars 2023</p>	<p>À compter du mois de mai 2023</p>	<p>sdrf-concours-tsiccn@interieur.gouv.fr</p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « *Le ministère recrute* »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE) :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

L'apprentissage et les stages dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE/PASS) :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique:

« [Place de l'emploi public](#) »

